

### NOTE DE SYNTHÈSE SUR LE PROGRAMME ABNJ/GEF

En examinant les principes convenus lors de la réunion de 2012 de la Commission en ce qui concerne le partenariat avec le programme ABNJ/GEF et en se fondant sur l'état de la coopération à ce jour, on peut conclure que le partenariat avec ce programme n'a pas été fructueux à ce jour.

La question a été à nouveau présentée à la Commission en 2015 sous la forme du document PLE-114 (**Appendice 1**). Le Secrétariat a clairement décrit les complications vécues avec le projet ABNJ-GEF et le fait que l'ICCAT ne jouait plus un rôle prépondérant dans ce programme et qu'il était nécessaire de réexaminer la position de l'ICCAT dans le projet. En conséquence, la Commission a décidé en 2015 que l'ICCAT continuerait seulement à collaborer avec ce programme si un net avantage était identifié pour l'ICCAT. En outre, il a été convenu que si le projet présentait à l'ICCAT une proposition concrète, celle-ci devrait l'accepter.

En conséquence, en 2016 le Secrétariat a rencontré une fois de plus le coordonnateur du projet thonier ABNJ des océans communs afin de discuter des domaines potentiels de collaboration. En conséquence, un document de discussion a été rédigé et distribué à tous les participants à cette réunion (**Appendice 2**). Le document identifiait quatre grands domaines de collaboration, ainsi que plusieurs activités nécessitant plus de discussion avant qu'un accord ne puisse être conclu. Les principaux domaines de collaboration incluaient :

- Une étude de faisabilité pour développer un système de présentation et de validation des données sur la web, en tenant éventuellement compte de l'appui financier fourni par le projet thonier ABNJ des océans communs (environ US\$ 315.000).
- Comme les questions relatives aux DCP sont communes à la plupart des ORGP thonières, conformément à ce qui a été convenu par le Comité directeur de Kobe, des discussions sont actuellement tenues en vue de coordonner les efforts dans l'ensemble de ces ORGP. Cette coordination vise à la réalisation d'une étude et d'une analyse des données des DCP disponibles au Secrétariat de l'ICCAT et des autres ORGP pertinentes. On envisage la possibilité de proposer l'harmonisation éventuelle de la collecte des données sur les DCP par le biais des ORGP thonières. Il est prévu que le rapport de cette étude soit présenté à la réunion du groupe de travail conjoint des ORGP thonières sur les DCP, et que soit envisagé un éventuel appui financier (de l'ordre de US\$ 150.000) de la part du projet thonier ABNJ des océans communs.
- Groupe de travail conjoint technique sur la MSE des ORGP thonières les activités de suivi dans le cadre du processus de Kobe. Une rencontre physique a eu lieu du 1er au 3 novembre 2016 au Secrétariat de l'ICCAT à Madrid, une aide aux voyages ayant été apportée par l'ABNJ à certains participants. Le soutien du programme s'est élevé à US\$ 35.000.
- Mise en œuvre de la gestion des pêcheries basée sur l'écosystème (EBFM). Le Secrétariat (ainsi que des scientifiques des CPC) participeront à une première réunion EBFM qui se tiendra à la FAO à Rome en décembre 2016, l'appui aux voyages étant fourni par l'ABNJ à certains participants (une personne du Secrétariat, le Président du SCRS et le co-coordonnateur du Sous-comité des écosystèmes).

D'autres domaines potentiels de collaboration ont été mentionnés, y compris la mise en œuvre de mesures du ressort de l'Etat du port à l'ICCAT et les meilleures pratiques MCS.

Le montant total des fonds dont dispose l'ICCAT pour la collaboration est de US\$ 500.000. À ce stade, on ne sait toujours pas clairement ce qu'en retirera l'ICCAT, étant donné que le Secrétariat a constaté que l'ICCAT continue à être marginalisée en termes d'activités principales. Les activités qui ont été évoquées montrent la volonté du Secrétariat à coopérer avec le programme, mais le traitement reçu à ce jour ne fournit pas à l'ICCAT le statut de véritable partenaire du projet thonier ABNJ des océans communs, mais plutôt de fournisseur de données et de collaborateur au programme.